

Communiqué de presse du 30 juin 2023

## **Sécheresse : la partie haut-rhinoise de la zone d'alerte « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette » est placée en alerte sécheresse.**

### **Les secteurs 4 (Sud Est) et 5 (Sud-Ouest) de la zone d'alerte Ried centre Alsace sont placés en vigilance sécheresse.**

En raison des conditions météorologiques défavorables depuis quelques mois, les débits des rivières et le niveau de la nappe dans le secteur du Ried centre Alsace sont en baisse régulière.

Les quelques averses orageuses récentes ont été bénéfiques mais restent insuffisantes pour améliorer durablement la situation.

Par ailleurs, compte tenu des prévisions météorologiques qui n'envisagent que de faibles précipitations pour la journée de vendredi, la situation va continuer à se dégrader.

#### **Partie haut-rhinoise de la zone d'alerte « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette »**

Dans ce contexte, Louis Laugier, Préfet du Haut-Rhin, a décidé de placer le bassin versant de la Liepvrette **en alerte sécheresse**.

La zone en d'alerte fait l'objet de mesures provisoires de limitation de certains usages de l'eau qui sont détaillées dans l'arrêté et qui peuvent concerner l'ensemble des usagers : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs.

Ces mesures sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Elles pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en tant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique.

Les mesures de limitations provisoires des usages de l'eau s'appliquent, sur le territoire des communes suivantes :

- Lièpvre
- Rombach-le-Franc
- Sainte-Croix-aux-Mines
- Sainte-Marie-aux-Mines

Il est rappelé qu'en dehors des services incendie, tout puisage d'eau sur les poteaux et bouches incendie est strictement interdit, sauf s'il a été autorisé par le service gestionnaire du réseau d'eau concerné.

## Secteurs 4 (Sud Est) et 5 (Sud-Ouest) de la zone d'alerte Ried Centre Alsace

Concernant les eaux souterraines, les secteurs 4 et 5 de la zone d'alerte Ried centre Alsace passent en vigilance. Il s'agit des communes suivantes :

- Andolsheim - Grussenheim - Jebnheim - Urschenheim
- Bergheim - Guémar - Muntzenheim - Wickerschwihr
- Bischwihr - Horbourg-Wihr - Ostheim - Widensolen
- Colmar - Houssen - Porte du Ried
- Fortschwihr - Illhaeusern - Saint-Hippolyte

**Dans ces communes, chaque usager de l'eau (particulier, collectivité, entreprise, agriculteur) est invité à être économe dans sa consommation d'eau.**

Cette limitation des usages de l'eau a pour objectif de freiner la baisse des niveaux moyens de la nappe phréatique sur ces secteurs qui abritent des cours d'eau phréatiques et des zones humides particulièrement sensibles aux battements de la nappe.

**Le reste du département est encore pour le moment en situation normale.**

Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau, c'est préserver pour chacun les biens communs précieux que sont la ressource en eau, nécessaire pour les activités humaines, ainsi que les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

